AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 7 décembre 2026, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, le conseil municipal de la Ville de Bromont statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Dossier 2026-30161 : Demande de dérogation mineure visant à permettre la subdivision d'un lot ayant 6 m de frontage sur rue au lieu de 15 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017, lot 5 094 267-P, chemin Perreault, zone P3D-04, district Adamsville

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Bromont, ce 19e jour du mois de novembre 2026.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière par intérim